

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
 SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 19

AVRIL 2000

SOMMAIRE

Assemblée générale annuelle	1
La Fondation de la Résistance et l'histoire	1
Objectifs et missions de la Résistance	2
Histoire de la Résistance en Creuse	2
- Quelle histoire pour les jeunes générations ?	3
Les préfets de la Creuse sous Vichy	3
Les réseaux de Résistance en Creuse	6
- Le réseau Ajax en Creuse	6
11 juin 1944 : la Das Reich à Janailat	8
Histoire et Mémoire	8
- Fragilité du témoignage	8
- Entre histoire et mémoire : mythes et symboles	8
- Mémoire du mal. Oubli du bien.	9
Vérités et légendes	10
- Les parachutages (suite)	10
- La vérité « vraie »	10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Elle se tiendra :

Mercredi 10 mai 2000 à 14 h 30 à Guéret
Maison des associations (Braconne). Salle 2.

A l'ordre du jour :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Rapport moral

Élection du conseil d'administration et du bureau

Perspectives : édition, CD ROM, Internet.

Questions diverses.

L'association aura à se préoccuper des conséquences des décès récents et potentiels, des relais possibles, de la pérennité des acquis et des biens. Il est donc demandé à tous les adhérents de faire un effort de présence.

ERRATA

L'orthographe allemande est fort complexe pour qui ne maîtrise pas la langue. Le chapitre : **S.S., Waffen S.S., Gestapo, R.S.H.A., Wehrmacht**, du bulletin 18 (p. 5) comportait diverses fautes, entérinées par le correcteur orthographique de Word 6 qui lui aussi, dans sa version

française, ignore la langue de Goëthe. Ci-après les corrections qui nous sont venues des États-Unis. Merci à notre correspondant (un ancien de Chabannes). Il fallait lire (lettres manquantes en gras):

S.S. : abréviation de Schutzstaffel

S.D. : abréviation de Sicherheitsdienst

R.S.H.A. : abréviation de Reichsicherheitshauptamt Wehrmacht.

LA FONDATION DE LA RÉSISTANCE ET L'HISTOIRE

Dans le dernier bulletin (N° 20. Mars 2000), Paul Cousseran, vice-président délégué, évoque la réunion du Comité historique et pédagogique de la Fondation et souligne l'importance d'une « relation durable avec les enseignants et les chercheurs ». Il note :

1 - « La Résistance est entrée dans une zone dangereuse : les chefs sont morts pour la plupart, les témoins disparaissent les uns après les autres et dès lors les risques de falsification vont grandir ».

2 - « L'autre type de réécriture dont nous avons quelques exemples récents consiste à mettre l'accent sur les querelles des chefs et à suggérer que la Résistance a été marquée par des affrontements inexpiables entre des hommes qui la manipulaient et entre des mouvements qui se la disputaient ».

3 - Les derniers acteurs ou témoins affabulent, ce qui soixante ans après est pardonnable mais préjudiciable pour la vérité historique ».

Sur le premier point, en soulignant que « les risques vont grandir », Paul Cousseran sous-entend qu'ils existent déjà. Hélas ! La Résistance a laissé une grande partie de ses « valeurs » et de sa dignité dans la récupération et l'exploitation politique dès le lendemain de la libération, ensuite dans l'hagiographie, l'apologie, voire le nombrilisme. Ses adversaires ont beau jeu de souligner les erreurs et les contradictions de ceux qui l'ont discréditée en prétendant la servir.

Le second point traduit et confirme les réserves que nous avons émises dans le précédent numéro en rubrique « Bibliographie ». Les querelles des chefs ont bien existé et l'histoire ne peut pas les nier, même si la

Résistance dans son ensemble ne doit pas s'identifier aux affrontements de personnes et si elle a su, pour l'essentiel, s'élever au-dessus des ambitions des uns et des autres.

Le troisième risque, comme le premier, n'est pas nouveau. L'affabulation n'est pas seulement la conséquence de l'âge. Elle a existé dès la libération. Elle a pu se développer d'autant plus facilement que l'histoire n'avait pas encore fait le tri entre mensonge et vérité. L'affabulation ne peut subsister que là où l'histoire est défaillante.

OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA RÉSISTANCE

La Résistance n'avait pas pour vocation première de justifier l'édition de quelque 3 000 ouvrages traitant du sujet et par là même porteurs des risques qu'évoque Paul Cousseran. Elle avait pour objectif prioritaire de libérer la France, c'est à dire de combattre l'occupant et ceux qui le servaient. Les regards les plus lucides portés sur ses initiatives furent sans doute ceux de ses adversaires et de ses alliés.

L'analyse, du Feldmarshall von Rundstedt en octobre 1943 est à cet égard fort éloquent :

« Les objectifs des mouvements de résistance et des organisations britanniques qui agissent avec eux sont la mise au point d'une action sur les arrières de l'armée allemande qui coïncidera avec les débarquements alliés. Leur mission la plus pressante sera d'attaquer nos lignes de communication avec le maximum de force. Tel est le danger à l'intérieur du pays, et il peut avoir un effet désastreux sur le cours d'une bataille majeure. Nous pouvons sans aucun doute combattre de façon effective les mouvements de résistance, mais cela épuisera nos forces disponibles et fortifiera ainsi la situation des troupes britanniques et américaines ». (1)

Cette analyse se trouva confirmée le lendemain du débarquement par la directive que nous avons déjà citée de l'O.B.W. (haut commandement à l'Ouest, sous l'autorité de von Rundstedt) :

« Les rapports qui parviennent sur l'armée secrète et sur les actes de terrorisme dans cette région [Massif central] montrent que l'action des maquis prend des proportions considérables.

« Le 66° corps de réserve avec la 2° P.D. « Das Reich » qui sont placés sous la direction du commandement militaire en France doivent immédiatement passer à la contre-offensive pour frapper avec la plus grande puissance et la plus extrême rigueur, sans aucune faiblesse. ...

« Le climat d'insécurité qui règne dans ces régions du Massif Central doit être radicalement supprimé. Le

résultat de ces opérations est d'une énorme importance pour la suite des opérations à l'ouest ». ... (2)

Ces textes, qu'il n'est pas inutile de rappeler, expliquent et justifient l'importance des « plans » que l'on a souvent quelque peu tendance à oublier au profit d'initiatives de moindre importance. Ce n'est pas par hasard, comme on l'a parfois sous-entendu, que tous les plans furent déclenchés pour la nuit du 6 au 7 juin, en même temps que s'opérait le débarquement. L'analyse des alliés confirme celles de von Rundstedt, tout spécialement celle du général Marshall, chef d'état-major américain (moins connue que celle du général Eisenhower évoquant une contribution équivalant à 15 divisions) mais plus explicite :

« La résistance française a dépassé toutes nos prévisions. C'est elle qui en retardant l'arrivée des renforts allemands et en empêchant le regroupement des divisions ennemies a assuré le succès de nos débarquements ».

L'élaboration et la mise en oeuvre des « plans » n'a concerné qu'un nombre relativement limité de personnes, rarement citées.

(1) Texte repris récemment dans le bulletin de liaison d'une association de Dordogne « Amicale Bergeret » à partir d'une communication de William Casey, directeur de la C.I.A. (1982), publiée dans « Les réseaux Action de la France Combattante ». Editions France Empire.

(2) Texte de la directive de l'Oberquartier West Ia/Ic N° 3638/44. Cité par divers auteurs, notamment dans « R.5 ». Beau et Gaudusseau. 1969. Réédité.

HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE EN CREUSE.

Hors exceptions, l'historiographie creusoise n'échappe pas aux travers dénoncés par Paul Cousseran : affabulations, voire falsifications, querelles de personnes (réelles, supposées ou fabriquées).

L'histoire n'est pas davantage, elle ne peut pas être, un puzzle de « petites histoires », de récits revus et corrigés au fil du temps, d'appréciations ou de jugements visant à glorifier ou à discréditer tel individu ou telle formation. Elle ne peut être ni sélective ni discriminatoire. Tous les combattants qui se sont battus sans arrière-pensée pour la libération de leur patrie ont droit au même respect, quelles que soient leurs opinions ou leurs origines. Toutes les femmes engagées dans la Résistance, directement ou en soutien de leur mari, toutes les mères de combattants qui ont vécu les mêmes angoisses, ont droit au même respect quelles que soient leurs opinions ou leurs origines.

L'histoire n'a ni la vocation -ni la possibilité- de raconter par le menu tous les faits et gestes des uns et des autres. Elle ne peut pas tout reconstituer dans le détail et moins encore traduire les états d'âme, les attitudes et comportements de tous les acteurs en toutes

circonstances. D'une part c'est impossible, d'autre part il y faudrait des centaines de volumes qui n'intéresseraient personne. L'historien doit tout à la fois prendre du recul et de la hauteur, être capable de synthétiser, de dégager l'essentiel en l'illustrant chaque fois que nécessaire par des exemples, hors toutes considérations partisanses.

État des recherches. Perspectives

Les recherches entreprises il y a maintenant plus de quinze ans, avec les méthodes, les moyens et l'éthique des historiens ont permis d'amasser une grande quantité de matériaux, d'explorer la quasi-totalité des sources. Hélas, 8 des membres du noyau actif initial sont décédés entre temps : Daniel (Picaud) en 89, Caron en 92, Dallier en 93, Mme Mérignat en 94, Me Nougues en 95, le colonel Kirsch en 97, Michaud et Bernheim en 99. Tous n'ont pas eu le même niveau d'activité mais tous ont participé dans la mesure de leurs possibilités et de leur compétence, les disparitions les plus lourdes de conséquences étant celles de Dallier et surtout de Michaud. Larnaud a beaucoup fait au début mais il a maintenant dépassé 90 ans. Restent seulement Mme Cerclier et Castille. Et ils ont comme chacun 15 ans de plus qu'en 1984 ! Nombre d'adhérents ont apporté leur contribution par l'intermédiaire des fiches de renseignements et ont participé aux réunions de groupe enregistrées, par secteur ou unité. Rien n'a été perdu. Les enquêtes lancées plus récemment ont permis un très intéressant complément d'éclairage sur les conditions de vie à l'époque puis sur les opinions et comportements des jeunes qui ont constitué les maquis. Pour cette dernière le taux de réponses a été plus faible ; c'est dommage car les informations recueillies sont, comme on le verra lors de la publication des résultats, très précieuses. Évidemment, ce sont ceux qui « savent » ou croient savoir le plus qui se sont abstenus de répondre, aux fiches de renseignements initiales et aux enquêtes.

La masse des acquis est considérable. Bien peu de départements ont fait semblable travail mais rien à ce jour n'a été publié, hors l'ouvrage consacré au sauvetage des enfants juifs. Chacun en connaît la cause (voir ci-dessus) mais voudra bien considérer que les 19 bulletins et 5 suppléments diffusés depuis 1991 constituent un « acompte » non négligeable : 276 pages 21 x 29,7 en corps 10, correspondent à un ouvrage d'environ 550 pages au format courant (2 500 signes à la page), auxquels s'ajoutent les informations diffusées entre 1985 et 1990 dans le bulletin C.V.R.. La plupart des sujets ont été abordés, certains ont été développés voire approfondis. Il a été fait justice de bien des légendes et contre-vérités.

Où en est-on à ce jour ? Le programme éditorial a dû être restructuré suite au décès de Michaud. Un nouveau groupe de travail, associant des enseignants, participe à la mise au point des textes. Tout dépend désormais des disponibilités des uns et des autres mais aussi des aléas pouvant affecter les santés des derniers actifs. Des

précisions complémentaires seront apportées lors de l'assemblée générale.

Quelle histoire pour les jeunes générations ?

Les derniers acteurs vont bientôt disparaître. L'histoire restera. Mais comme pour la guerre de 14-18 dont nos pères ont jadis nourri notre imaginaire, la Résistance se résumera à ce que nos petits-enfants et leurs descendants trouveront dans leurs manuels scolaires et à la connaissance que leur en donneront leurs professeurs.

La Résistance, en général et en Creuse en particulier, est et restera un fait historique mais ce fait n'est qu'une conséquence, née de causes que les acteurs ont quelque peu tendance à négliger alors que les futurs élèves devront les apprécier. Rappelons-nous : à l'école primaire, nos maîtres ne nous parlaient de la Grande guerre qu'après nous en avoir expliqué les causes et n'omettaient jamais d'en dégager les conséquences.

Dans la remarquable synthèse qu'avait rédigée Michaud pour une communication à un colloque traitant de la Résistance comparée dans une dizaine de départements de zone sud -certains l'ont peut-être en mémoire- (publiée dans le bulletin N° 4) il avait consacré une place importante aux causes et au contexte, analysé les critères qui ont donné à la Résistance creusoise sa spécificité.

Idéaliser au delà du réel, focaliser sur telle ou telle initiative mineure ou tel fait seulement anecdotique n'intéresse déjà plus qu'un petit nombre d'acteurs concernés. Ce que l'historien doit retenir, ce que le professeur doit transmettre, c'est une exacte vision de l'essentiel afin de tirer les leçons du passé et d'éclairer le futur.

LES PRÉFETS DE LA CREUSE SOUS VICHY

A l'occasion du bicentenaire de la création du corps préfectoral, le 28 pluviôse de l'an VIII, (17 février 1800) une série de 7 colloques universitaires a été programmée, le dernier devant se tenir en Sorbonne. Le premier a été organisé sous l'égide de l'université d'Orléans au Centre universitaire de Châteauroux, les 18 et 25 mars dernier, par le Centre de recherche, d'études et de documentation de l'Indre (C.R.E.D.I.).

La première journée, placée sous la présidence de Mme Marie-Claude Blanc-Chaleart, Maître de conférences en Histoire contemporaine de l'université d'Orléans, a été consacrée à une série de communications sur le Berry et le département de l'Indre à la fin du 18ème et au début du 19ème siècle, puis au rôle des préfets sous Vichy, sujet traité successivement par Jean-Louis Laubry (Le rôle des préfets dans la répression politique) et Alain Giévis (Les rapports des préfets ont-ils pu influencer Laval dans sa politique raciale). En complément de cette

dernière communication, il avait été demandé à Castille d'évoquer les préfets de la Creuse.

Il faut savoir que divers ouvrages ou études ont été consacrés à l'action des préfets sous Vichy et qu'une synthèse a été publiée dans *Vichy et les Français* (1), ouvrage collectif associant une cinquantaine d'historiens universitaires. Pour mémoire, car tout le monde n'est pas familier du sujet, rappelons brièvement :

- Les pouvoirs des préfets furent considérablement renforcés par Vichy dès l'automne de 1940 mais la création, en avril 1941, de préfets de région limita quelque peu leur autonomie.

- La Légion tenta souvent de s'immiscer dans leurs prérogatives mais en général sans résultats.

- La Milice, par contre, parvint parfois à les court-circuiter surtout à partir de janvier 1944, date de création du Secrétariat général au maintien de l'ordre confié à Darnand.

- Aucun préfet ne démissionna après l'armistice mais 35 furent limogés en 1940 (en référence à la loi du 17 juillet). En août 1941 ils n'étaient plus que 27 dans le poste auquel ils avaient été nommés par la République.

- De nombreuses mutations et révocations de préfets intervinrent en 1942-43-44.

- Le rôle des préfets fut souvent délicat, d'abord en zone occupée puis dans l'ensemble de la France, car les conventions d'armistice, dans leur article 3 (2) les plaçait de fait sous l'autorité de l'occupant.

- Le corps préfectoral compta des résistants actifs, dans leur fonction ou après l'avoir quittée ; des résistants plus réservés mais qui, par leur passivité ou leur indocilité, jouèrent parfois un rôle important ; des zélés de la Révolution nationale et du régime qui furent cependant anti-allemands ; des collaborateurs résolus, et beaucoup de prudents qui louvoyèrent en essayant de sauvegarder l'essentiel tout en préparant leur avenir.

- 36 préfets et sous-préfets moururent en déportation et dans la Résistance. 35 autres furent déportés mais survécurent.

- A la libération, seuls 25 préfets conservèrent ou retrouvèrent leur fonction.

Ces quelques chiffres sont extraits du texte de Sonia Mazey et Vincent Wright dans l'ouvrage précité. Ils montrent que, contrairement à une opinion assez répandue, tous les préfets ne furent pas des « salauds », même s'il leur fallut parfois composer entre devoir d'obéissance et devoir de conscience.

Les actes du colloque de Châteauroux devant être publiés, nous ne reproduisons que la première partie de la communication de Castille, complétée à posteriori par quelques observations.

« A défaut d'une recherche spécifique, j'évoquerai seulement, à grands traits, les 4 préfets qu'a connus la Creuse entre l'armistice et le débarquement, en ajoutant quelques mots sur celui qui fut en fonction durant la période insurrectionnelle et celui qui lui succéda à la libération.

1 - Le préfet Heureude, en poste à Guéret en juin 1940, eut à gérer les premières conséquences de la défaite : la débâcle, l'afflux puis le reflux des réfugiés. Ils furent environ 350 000 à séjourner en Creuse, quelques jours ou quelques semaines, parmi une population de l'ordre de 200 000 habitants. Il eut à ses côtés le Préfet de l'Aube replié en Creuse et le sous-préfet de Noyon (Aisne). Il fût le premier préfet du régime de Vichy, Laval étant vice-président du Conseil et Marquet ministre de l'intérieur.

2 - Le préfet Cabouat lui succéda le 15 septembre 1940, Peyrouton ayant depuis le 7 remplacé Marquet comme ministre de l'intérieur, avant de céder la place, en février 1941, à l'amiral Darlan. Il eut à mettre en oeuvre les principaux textes qui fondaient la Révolution Nationale, inclus les lois d'exception et les lois raciales, notamment le premier statut des Juifs du 3 octobre et la loi du 4 visant à l'internement des étrangers. Il appliqua, apparemment sans état d'âme mais sans zèle excessif, les directives de Vichy, interna des étrangers, des opposants notamment communistes, remplaça diverses municipalités et mit en place des commissions administratives dans les communes de plus de 2 000 habitants.

3 - Le Préfet Jacques Henry qui lui succéda prit ses fonctions le 21 juin 1941. Il resta en Creuse jusqu'en juillet 1943, sous l'autorité des ministres de l'intérieur Darlan puis Pucheu (à partir du 18 juin 1941) et Laval, ce dernier étant revenu au pouvoir en avril 1942. Jacques Henry eut à mettre en application le second statut des Juifs du 2 juin 1941 et les textes complémentaires visant notamment au recensement et à l'aryanisation des biens, en fait la spoliation. Il fut en charge des rafles de Juifs du 26 août 1942 et de février 1943 mais aussi de l'organisation de la relève puis du S.T.O. et suivit la mise en place de la milice. Il apparaît au chercheur comme ambitieux et servile, zélé dans toute répression, soucieux d'être bien noté mais peu courageux, jouant habilement du « parapluie », se faisant couvrir pour toute décision quelque peu délicate. Simple exemple rapporté par Jean Michaud lors du colloque de 1996 :

« Le jeune David E., né en Pologne, arrivé en France à l'âge de 7 ans a fait toutes ses études à Paris. Réfugié en Creuse depuis juillet 1942 il a été incorporé au 420° G.T.E. de Clocher et détaché chez un cultivateur. Admis à l'Institut Polytechnique de Grenoble, il sollicite du préfet sa libération du G.T.E. et l'autorisation de se rendre à Grenoble. Le préfet Henry, selon son habitude, se garde bien de prendre une décision personnelle. Par lettre du 21 octobre il soumet le cas à la Direction de la Police du Territoire et des Étrangers, 9° bureau à Vichy, en faisant remarquer qu'il y a une lacune dans la réglementation concernant les étrangers « intellectuels ». Le 7 novembre, le chef du 9° bureau répond qu'il n'y a pas lieu « pour l'instant, de donner suite à la demande de l'étudiant ... la commission d'incorporation n'a pas qualité pour accorder des

sursis ou des congés pour permettre aux travailleurs étrangers de poursuivre leurs études ». Le 18 novembre, le préfet informe David E. du rejet de sa demande. « Un préfet courageux et humain, ajoute Michaud, aurait pu profiter de l'absence de réglementation pour lui donner satisfaction ».

Lors de la rafle du 25 août le préfet Henry fait du zèle. Sans davantage d'état d'âme, le premier septembre il fait organiser le transfert vers Rivesaltes, en vue de déportation avec leurs parents, de 33 enfants juifs sortis des camps du midi par l'O.S.E., hébergés à Chabannes et au Masgelier. Le capitaine de gendarmerie prévient personnellement les responsables. A Chabannes, Félix Chevrier, directeur non-juif, réagit aussitôt et disperse les enfants concernés. Au Masgelier, la direction juive, plus légaliste, livre les siens. Ils seront apparemment tous sauvés sur intervention du Préfet des Pyrénées Orientales, à l'initiative de l'O.S.E.. Un préfet sauvait ainsi ceux qu'un autre préfet avait livrés. Question sans réponse : le capitaine de gendarmerie a-t-il informé préalablement les responsables des « maisons » par zèle ou pour leur permettre de « prendre des dispositions » ?

4 - Le préfet Clément Vasserot, qui remplaça Jacques Henry, prit ses fonctions le 14 juillet 1943, Laval étant toujours chef du gouvernement et ministre de l'intérieur. La pression des Allemands sur Vichy ne cessait de croître et début janvier 1944 fut mis en place le Secrétariat général au maintien de l'ordre, sous la responsabilité de Darnand, avec autorité sur toutes les forces de police, de gendarmerie, de garde mobile et de G.M.R.. A Limoges, la direction régionale revint à de Vaugelas qui se conduisit en véritable proconsul.

Vasserot était protestant, donc sensibilisé aux persécutions. Ancien Secrétaire général des Alpes Maritimes il avait eu à connaître des problèmes des Juifs, très nombreux en zone italienne car moins pourchassés que par les Allemands. Depuis le printemps de 1943, les autorités de Vichy ne faisaient plus effectuer de rafles et les seuls Juifs alors arrêtés en Creuse le furent par la Gestapo, avec ou sans le concours de la Milice. Le préfet Vasserot s'efforça de protéger les Juifs en refusant à la milice l'accès aux fichiers, en aidant la Maison chrétienne franco-tchécoslovaque pour l'enfance dont il avait connu les responsables à Vence, en favorisant la fermeture des « maisons » de l'O.S.E..

Par ailleurs, il était arrivé au moment où s'organisait la Résistance et se formaient les maquis. Il adhéra dès septembre au réseau Ajax dont le chef régional était Henry Castaing, commissaire aux R.G. pour la Creuse, lequel avait déjà noyauté, en complément de son propre service, le commissariat de police, une partie de la gendarmerie, diverses administrations, inclus la commission de contrôle technique. Notons au passage que le chercheur non averti risque de bien mal interpréter les rapports de ladite commission ! Le nouveau Secrétaire général de la Préfecture, André Vy,

nommé un peu plus tard, adhéra lui aussi à Ajax. Arrêté, interné à Evaux, libéré par la Résistance au lendemain du débarquement allié en Normandie, repris par les Allemands, il mourut en déportation. Le préfet Vasserot fut suspendu de ses fonctions le 10 mai par Laval sur dénonciation du chef de la milice. Lors de la reddition de la garnison allemande de Guéret, le 7 juin, il fut rappelé dans ses fonctions par la Résistance mais dû évacuer la préfecture le 9 lors de la reprise de la ville. Il entra à nouveau dans la clandestinité mais sa relative passivité durant les combats lui valut d'être supplanté à la libération.

5 - Le préfet Salem, imposé par la Milice, arriva à Guéret le 23 juin, alors que le département était pratiquement sous contrôle de la Résistance. Il fut arrêté le 25 août, jour de la libération définitive de la Creuse.

6- C'est Castaing qui fut nommé Préfet et Vasserot en conçut une vive amertume. L'ex-commissaire aux R.G. et chef de secteur du réseau Ajax, connaissait bien l'administration et la Creuse. Ses bonnes relations avec le Comité de libération et les chefs militaires lui permirent d'imposer son autorité de d'assurer une transition sans difficultés majeures, contrairement à ce qui se passa dans d'autres départements.

Seul le préfet Henry fut chassé de l'administration. Cabouat dont la conduite ultérieure fut, semble-t-il, correcte bénéficia d'une promotion et devint préfet régional. Vasserot demeura au sein de l'administration mais ne retrouva pas ses fonctions de Préfet.

Il faut noter que les 4 préfets qui se succédèrent en Creuse étaient tous issus du corps préfectoral de la République, ce qui ne fut pas le cas dans tous les départements, Vichy ayant souvent investi dans la fonction des personnes extérieures au corps, notamment des militaires. Servir l'État Français qui avait aboli la République ne leur posa apparemment pas de problèmes de conscience.

L'histoire doit retenir que le régime de Vichy dont la légalité était pour le moins discutable ne put fonctionner que dans la mesure où les courroies de transmission du pouvoir ne furent pas défilantes. C'est là un sujet qui mérite réflexion mais qui est rarement traité. Ni les pères de la constitution de la 4ème République, ni ceux de la 5ème ne l'ont pris en considération. Il a été quelque peu abordé au moment du procès Papon mais sans suite.

La communication abordait ensuite la question posée par Alain Giévis à la lumière des recherches de l'association.

1 - Sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida. Fayard 1992

2 - « Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations

relatives à l'exercice de ces droits et à la mise à exécution avec le concours de l'administration française ».

Considérations, à posteriori.

Le corps préfectoral se montre en général très fier de ses martyrs mais n'apprécie pas toujours que soient rappelés les comportements moins valorisants.

A Guéret, lors de l'apposition souhaitée par les associations de Résistants et Déportés d'une plaque à la mémoire d'André Vy, (dans l'escalier d'honneur conduisant au cabinet du Préfet) le projet fut chaleureusement accueilli mais des difficultés apparurent au sujet de l'allocution (1) qui devait être prononcée au nom des associations : elle soulignait l'attitude courageuse du Secrétaire général mort en déportation et opposait le devoir de conscience au devoir d'obéissance. La cérémonie d'inauguration, le 18 juin 1991, se déroula hors la présence de la presse et le communiqué prévu ne lui fut pas remis. Une exposition consacrée à André Vy fut toutefois présentée dans le hall d'entrée de la Préfecture à l'initiative des directrices respectives de l'Office des Anciens combattants et des Archives départementales. Ultérieurement une salle de réunion de la Préfecture reçut (et porte toujours) le nom d'André Vy.

Avec le recul du temps, il n'est peut-être pas inutile de s'interroger sur une attitude ambivalente, qui n'est pas propre au corps préfectoral : oui à toute initiative valorisante, non à tout ce qui rappelle les faits non gratifiants et oppose le devoir de conscience au devoir d'obéissance, en fait altère la notion de « grandeur du service de l'État ». Une notion qui, au lendemain de la libération, vint au secours de bien des consciences que taraudaient les arrestations de Juifs, l'organisation de la relève puis du S.T.O., la lutte contre la Résistance.

L'ouvrage de Marc-Olivier Baruch (haut fonctionnaire) *Servir l'État français* (1), complétant et précisant les écrits d'autres hauts fonctionnaires en poste à l'époque, a jeté une lumière très crue sur le comportement de l'administration sous Vichy. Les dernières phrases de la conclusion de Baruch sont particulièrement sévères : « L'appareil d'État fut prisonnier de son bureau-cratisme et victime d'une véritable inversion des priorités. Laisse à lui-même, avec pour contrepoids non plus la capacité de contrôle parlementaire mais l'exaltation absolue de l'ordre, son autoritarisme dégénéra en intégrisme. Rigidité et attachement aux formes en furent les deux manifestations principales, nourries par l'obsession de préserver les apparences de la souveraineté nationale. Dans le dialogue entre principe d'obéissance et éthique de la conviction qui devrait constituer la raison d'être du service public il est facile de voir où se situa, sous Vichy, le déséquilibre. Le comprendre pour ne plus l'accepter est pour la fonction publique d'aujourd'hui, une évidente nécessité ».

Cette dernière phrase, écrite avant le procès de Maurice Papon appelle un commentaire. La condamnation de

l'ancien Secrétaire général de la préfecture de la Gironde n'exonère pas, même s'il y eut des exceptions, le corps préfectoral d'alors de ses responsabilités dans la mise en oeuvre des directives de Bousquet en vue de la déportation des Juifs. Une occasion a semble-t-il été perdue par le pouvoir politique de donner à l'administration la possibilité de concilier ce que Baruch nomme « principe d'obéissance et éthique », que nous avons appelé « devoir d'obéissance et devoir de conscience ».

De tels sujets doivent évidemment être abordés avec prudence, dans le strict respect des faits et du contexte, hors toute idée préconçue et toute généralisation. En Creuse, André Vy ne fut pas, comme on le verra ci-après, le seul fonctionnaire de responsabilité à faire le choix de l'éthique.

(1) Texte diffusé en annexe au bulletin C.V.R. N° 25

(2) Fayard 1997

LES RÉSEAUX DE RÉSISTANCE EN CREUSE

Leur rôle est relativement peu connu. On oublie souvent que les premiers résistants creusois déportés appartenaient au réseau Alliance. On oublie de même les réseaux britanniques et français qui furent à l'origine des parachutages d'armes. On connaît un peu la mission Édouard mais on ignore à peu près tout du réseau S.O.E. « Stationner » organisé par Maurice Southgate, arrêté et déporté, qui arma les F.T.P.. On évoque parfois les réseaux « Action » des services français de Londres mais sans toujours distinguer leurs missions. On connaît Gérard 2 mais on ignore en général Gérard 1 (Baron. Cdt Hennebert) et pour l'essentiel l'organisation du C.O.P.A. (ou S.A.P.) qui n'est pas né au printemps de 1944 mais en 1942 ; le précédent responsable régional, le commandant Deglise-Fabre parachuté en août 1943, arrêté en novembre, avait avalé sa pilule de cyanure. Hors exception on ne connaît pas davantage les « officiers en mission » et les radios parachutés sans qu'aucune liaison n'aurait été possible. Quant au réseau Ajax qui joua un rôle important en Creuse, il est encore moins connu que le réseau Alliance.

Cette surprenante méconnaissance des réseaux n'est pas propre à la Creuse. Simple exemple : nous avons annoncé, pour l'automne dernier, un colloque consacré aux réseaux en R.5 qui devait se tenir à Guéret. Il dut être annulé, d'une part parce que la date envisagée correspondait à celle d'une autre initiative mais aussi parce qu'aucun département, hors la Creuse, ne semblait en mesure d'apporter une contribution sur le sujet !

Nous reviendrons sur Alliance qui appelle un long développement car il existe des archives importantes (celles de Me Nougues et celles de Deroubaix) et maints témoignages dignes d'intérêt. En complément de la communication évoquant le préfet Clément Vasserot, le Secrétaire général André Vy et le préfet de la libération Henry Castaing, (1) ci-après un aperçu sur Ajax.

Le réseau Ajax en Creuse

Les « anciens » résistants du Jura, département qui fut plus précocement actif dans la Résistance que la Creuse, se souviennent parfaitement de Castaing, commissaire aux R.G. en poste à Lons le Saunier en 1941 et 1942. Comme en Creuse ultérieurement, il était déjà, avec ses inspecteurs, au service de la Résistance. En fait de toutes les formes de Résistance : les réseaux alliés, tout spécialement ceux qui s'occupaient d'évasions, le S.R. français travaillant avec Londres, l'assistance aux Juifs français et étrangers, les mouvements de la Résistance intérieure. Ses activités étaient d'autant plus grandes et variées que le département du Jura était coupé par la ligne de démarcation et qu'il était de par ses attributions en charge des filtrages. C'est son activité faux-papiers qui lui valut d'être démasqué.

Lors de son arrivée en Creuse, début 1943, il se trouva sous l'autorité du préfet Jacques Henry, ce qui le contraignit un temps à la prudence mais ne l'empêcha pas d'engager son travail de noyautage. Au sein de son propre commissariat mais aussi du commissariat de police que dirigeait Clauss. Il fut plus à l'aise à partir du remplacement de Jacques Henry par Clément Vasserot, en juillet. Celui-ci était protestant et avait déjà pris, dans ses précédentes fonctions, quelques libertés avec diverses directives de Vichy, notamment celles qui concernaient les étrangers et les Juifs. Il adhéra dès septembre à Ajax dont Castaing était devenu chef de secteur pour la région. Le nouveau Secrétaire général André Vy, nommé en octobre, fit de même.

Le travail de noyautage entrepris par Castaing concerna tous les services de l'État. A la gendarmerie, le capitaine commandant la section de Guéret n'adhéra pas à Ajax mais travailla en étroite collaboration avec le commissaire aux R.G. et le commissaire de police. Le chef de la brigade de Guéret, qui avait été responsable des camouflages d'armes de l'armée (C.D.M.), fut lui immatriculé à Ajax. Les P.T.T. furent de même noyautés, inclus la commission de contrôle technique (contrôle postal et téléphonique). La nomination, en fin d'année, de François comme responsable N.A.P. pour la Creuse facilita un peu plus encore le travail de coopération avec la Résistance. Ce fut Castaing, bientôt relayé par François, qui prit, au tout début de 1944, les premiers contacts avec l'École de la Garde qui venait de s'installer à la caserne des Augustines. L'officier animateur du groupe résistant de l'École (le capitaine Delorme qui appartenait par ailleurs à l'O.R.A.) noua très vite des liens d'amitié avec André Vy et des relations avec le préfet Vasserot, lequel avait par ailleurs des entretiens réguliers avec Roger Cerclier, chef civil de la Résistance. Un peu plus tard un autre officier de l'École adhéra à Ajax.

Dans chaque service ou administration, des relais non concrétisés par des adhésions formelles au réseau furent assurés ; dans les commissariats évidemment mais aussi

à la Préfecture autour d'André Vy, à la gendarmerie, aux P.T.T. par des postiers et des facteurs qui collaborèrent avec le responsable (résistant) de la commission de contrôle technique, au central télégraphique et au central téléphonique, etc.. Par ailleurs Ajax travaillait en étroite liaison avec Alliance.

De ces activités, par nature clandestines, seuls quelques survivants peuvent encore témoigner. Il reste bien peu de traces ce qui contrarie le travail des historiens ou chercheurs et peut engendrer de graves erreurs d'interprétation (nous avons déjà évoqué les erreurs d'analyse possibles pour les rapports de la commission de contrôle technique). Autre exemple : Georges Dallier travaillant aux Archives départementales sur les rapports que les commissaires (R.G. et Police) faisaient régulièrement au préfet, s'indignait de leur brièveté et de leur absence d'intérêt. « Si j'avais été préfet j'aurais convoqué les deux commissaires et je leur aurais demandé s'ils se moquaient de moi ». Georges Dallier, membre du réseau Alliance avait ignoré les liens entre les dits commissaires et le préfet qu'ils devaient informer de vive voix chaque fois que nécessaire. Simple problème de cloisonnement. Deroubaix, chef de secteur Alliance était en constante relations avec Ajax mais il ne devait pas en informer Dallier. Pour les mêmes raisons, bien peu de personnes connaissaient les liens de François avec Castaing et Clauss et ceux de Cerclier avec Vasserot.

Ce n'est pas parce que ces relations étaient discrètes qu'elle n'ont pas joué un rôle important dans l'organisation de la Résistance, qu'il s'agisse d'informations à transmettre à Londres, d'alerte en cas de danger, d'assistance sous des formes diverses. Beaucoup de faux-papiers sortaient des services officiels. Le D.M.R. voyagea parfois dans des voitures de fonction officielles ; c'est avec la voiture de service de Clauss que François se rendit le 8 février au parachutages de Bouzogles. Un peu plus tard, la traction avant portant au-dessus du pare-brise l'inscription « Gendarmerie », utilisée par Blanche et Daniel, ne fut pas « volée » (même s'il y eut un simulacre de réquisition pour justifier sa disparition), mais volontairement « offerte ».

C'est pour avoir intercepté, fin avril, les miliciens qui s'intéressaient un peu trop à Cerclier et au Pont à la Dauge que Clauss dut brusquement « disparaître ». Un peu plus tard Castaing échappa de justesse à l'arrestation. Vasserot fut révoqué par Laval sur intervention du chef de la milice. Arrêté par les Allemands en juillet, Castaing ne dut son salut qu'à son sang froid et à ses talents de caricaturiste.

Le secteur régional Ajax ne comptait qu'une trentaine d'agents nommément immatriculés à Londres, dont une dizaine seulement en Creuse. Mais sur cette dizaine trois furent déportés et André Vy ne revint pas.

A ce jour, il manque encore des informations sur les membres du secteur sous autorité Castaing opérant hors de Creuse. On sait que deux inspecteurs membres d'Ajax, en poste en Dordogne, furent arrêtés et déportés. Pour Limoges, il est établi que le commissaire central, chef régional du N.A.P. police, fut arrêté au printemps 43, déporté et mourut en déportation mais ses liens avec Castaing ne sont pas formellement établis. Un inspecteur fut fusillé à Brantome et un autre fut tué un peu plus tard, avant le débarquement.

En Limousin comme ailleurs, les services de police furent, à partir de janvier 1944, subordonnés au Secrétariat général au maintien de l'ordre dirigé par Darnand, par ailleurs chef de la milice et pour la région placés, en avril, sous l'autorité de de Vaugelas dont nous avons évoqué la personnalité et les méthodes. (N° 11). Ajax ne joua apparemment pas dans tous les départements un rôle aussi important qu'en Creuse. Comme souvent, en matière de Résistance, ce ne sont pas les structures qui ont fait les hommes mais les hommes qui ont transcendé les structures.

Il est bien évident que tous les policiers ne furent pas résistants et que certains se conduisirent fort mal. Toute généralisation, dans un sens ou dans l'autre, est excessive et injuste. Dans le même esprit nous aurons à évoquer la gendarmerie, pour laquelle nous disposons, grâce aux recherches de Jean Michaud, d'une très abondante documentation.

(1) Voir bulletin C.V.R. N° 31 : « Qui était Kaolin » ? (Castaing)

JANAILLAT 11 JUIN 1944. L'ÉCOLE DE LA GARDE FACE A LA DAS REICH

Les faits étaient jusqu'en 1998 peu et mal connus. L'opération ne concerna que l'École, et négligea les maquis qui stationnaient dans le secteur. Elle avait semble-t-il pour objectif principal de délivrer les allemands faits prisonniers à Guéret le 7 lors de la reddition de la garnison, hors ceux qui avaient été libérés (ou tués) le 9 à Combeauvert. On peut aussi penser qu'elle visait à punir l'École d'avoir rallié la Résistance et de ce fait créé un précédent fâcheux.

Les anciens officiers et élèves officiers dont bon nombre sont ensuite devenus officiers supérieurs ou généraux se sont longtemps interrogés, en militaires avertis, sur les conditions de l'opération, notamment sur les combats qui se déroulèrent aux environs de Pierrefitte.

Nous avons pu leur apporter un complément d'information, en fait un calque d'origine allemande retrouvé parmi d'autres dans les archives, par Georges Dallier. Comme il ne portait par d'indications de lieu et de date (simple tracé suivant apparemment des routes) nous nous sommes interrogés sur son positionnement et sa signification, jusqu'au moment où nous avons compris que dans une portion il correspondait au tracé d'alors, sur une carte d'état-major au 1/50 000, de la

R.N. 140 entre Guéret et la Chapelle Taillefert, avant d'obliquer vers l'est en direction d'Azat Chatenet et de revenir vers l'ouest en passant par Pierrefitte. C'était le sésame qui manquait.

Le colonel Pouvreau, élève-garde blessé lors de l'évacuation de Guéret, donc simple spectateur, a travaillé pendant des années sur le sujet, en militaire averti et soucieux du détail. Son texte a ensuite été précisé et complété en liaison avec la commission historique constituée par les anciens de l'École.

La cartographie a été mise au point par nos soins avec le concours de MJC Promo. C'est ce dossier que nous présentons, en supplément au présent bulletin, à la veille de l'inauguration d'une stèle, le 7 juin prochain. Il offre un aperçu de ce que sera la présentation de l'ouvrage à paraître, étant précisé que l'impression donnera de bien meilleurs résultats que la photocopie, surtout pour les cartes.

HISTOIRE ET MÉMOIRE

« La France est malade de sa mémoire » disait un philosophe (1) lors d'un colloque organisé à Brive en 1998, par la Fondation Edmond Michelet sur le thème : « 50 ans après, mémoire et histoire » (Voir bulletin 14). Les historiens pour leur part distinguent toujours l'histoire de la mémoire.

(1). Jean Pierre Blum, professeur émérite

Fragilité du témoignage

La mémoire, rappelons-le une fois de plus, est par nature sélective, infidèle, souvent construite ou reconstruite au fil du temps, rarement neutre. Bien peu, parmi ceux qui témoignent aujourd'hui ont été les acteurs ou témoins directs des faits dont ils parlent, avec parfois beaucoup de conviction. « Je sais parce qu'on me l'a dit ... ou parce que je l'ai lu ». Le témoignage indirect est d'évidence plus fragile encore que la relation de faits vécus dont le narrateur n'a eu, en général, qu'une vision partielle sinon fragmentaire. Par ailleurs, consciemment ou non, l'acteur a toujours tendance à valoriser son action et à omettre ses faiblesses ou ses erreurs. Bien rares sont ceux qui font état de leurs « faiblesses ». La nature humaine est ainsi faite.

L'éminent historien Marc Bloch déjà, s'était interrogé sur le témoignage comme le rappelle une petite brochure récemment publiée sous le titre *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de guerre* (1). Après avoir évoqué l'affaire des Templiers et celle de Gilles de Rais, il souligne l'intérêt des travaux alors conduits sur la psychologie du témoignage et rappelle fort opportunément que le problème n'est pas récent : « Les fausses nouvelles, dans toute la multiplicité de leurs formes -simples racontars, impostures, légendes- ont rempli la vie de l'humanité. Comment naissent-elles ? de quels éléments tirent-elles leur substance ? comment se propagent-elles, gagnant en ampleur à mesure qu'elles passent de bouche en bouche ou d'écrit en écrit ? Nulle

question plus que celles-là ne mérite de passionner quiconque aime à réfléchir sur l'histoire.

(1) *Éditions Allia. 1999*

Entre histoire et mémoire : mythes et symboles

Dans un récent « dossier » consacré à la mémoire nationale par la revue *l'Histoire* (1) réalisé à partir d'un sondage de l'Institut CSA, c'est de Gaulle qui vient en tête parmi les grands hommes, devant Napoléon et Louis XIV, confirmant la position qu'il occupait déjà en 1980. Les historiens auteurs de l'étude : Philippe Jautard et Jean Lecer, notent que les Français restent attachés à leur mythologie nationale.

A la question concernant « le ou les personnages pour lequel (s) vous avez le plus de sympathie », Marie Curie vient nettement en tête devant Jean Moulin et ... Jeanne d'Arc, suivis par Jean Jaurès et Jules Ferry. Les auteurs de l'étude notent que Jean Moulin, qui ne figurait pas dans la liste de 1980, fait figure de « héros moderne » et que ses partisans se recrutent parmi les gens les plus diplômés : « sa courbe suit exactement le niveau de scolarité mais il n'attire guère les ouvriers et les femmes au foyer ». Un beau sujet de réflexion !

Selon le même sondage « le lieu qui symbolise le mieux le pays » est la Tour Eiffel, laquelle précède l'Arc de triomphe. 85 % des réponses concernent Paris et ses monuments. Un constat qui lui aussi mérite réflexion !

Concernant « les trois événements du 20ème siècle ... qui furent les plus importants pour la France » ce sont les guerres qui arrivent en tête, la seconde précédant la première. Elles devançant nettement « les progrès scientifiques et techniques ». Sans doute en raison de sa relative proximité et de sa spécificité la seconde guerre mondiale distance la première, laquelle avait pourtant été beaucoup plus meurtrière pour la France. La prégnance des conflits demeure très forte au point de devancer largement le progrès technique qui a marqué la seconde moitié du siècle.

A la question sur « les moyens qui ont permis de connaître l'histoire de France », l'enseignement devance logiquement les livres et revues d'histoire, les émissions de radio, de télévision et les films. Les auteurs de l'étude notent que « l'audiovisuel n'a pas l'attrait auquel on pouvait s'attendre » ce qui confirme la faible audience des émissions historiques. A une question sur « les critiques et attentes à l'égard de la transmission de l'histoire de France » ils notent « une curiosité en faveur de toutes sortes de connaissances historiques » et « l'histoire reste une passion française » .. qui « continue à structurer une conscience nationale moins en train de se dissoudre que de se recomposer ». Encore un beau sujet de réflexion.

(1) *L'histoire. Dossier : Français qui sont vos héros. Avril 2000*

Mémoire des guerres et de l'horreur.

Oubli de ce qui honore l'humanité.

L'étude évoquée ci-dessus traduit le rapport des guerres avec le siècle et porte à s'interroger sur les composantes de la mémoire. Il apparaît que le temps joue un rôle considérable. Plus grande est la distance avec l'événement plus la mémoire s'estompe.

La génération aujourd'hui la plus ancienne, celle née au lendemain de la première guerre mondiale, a été nourrie des récits des acteurs, des glorieux « poilus » dont les manuels d'histoire exaltaient les vertus et soulignaient les souffrances.

Les générations nouvelles n'en trouvent dans les manuels d'aujourd'hui qu'une relation dépassionnée, prolongeant celle de la guerre de 1870. Les monuments rappelant les sacrifices de 14-18 sont toujours présents mais ils font désormais partie du paysage urbain et les cérémonies du 11 novembre n'attirent plus guère de monde. On n'y voit plus les enfants des écoles conduits par leurs maîtres.

C'est la génération aujourd'hui la plus ancienne qui a fourni la majorité des acteurs français de la seconde guerre mondiale, tout spécialement les combattants de la Résistance. Ils ont été relativement peu nombreux et le nombre des morts est sans commune mesure avec celui de la première. A la différence de leurs pères ils ont peu parlé de « leur » guerre ou de « leur » déportation. Par contre, la mémoire collective a enregistré les spécificités, en fait les horreurs particulières que n'avait pas connu la « grande » guerre : la défaite et les contraintes de l'occupation, les bombardements aériens et les victimes civiles, les camps de concentration et d'extermination. La seconde guerre mondiale n'a en général fait qu'ajouter des plaques sur les monuments aux morts de la première mais elle a élevé, sur l'ensemble du territoire et non plus sur une seule partie, des monuments ou stèles rappelant les principaux affrontements.

D'une manière générale, ce sont les monuments symboles de mort et d'horreur qui jalonnent la mémoire. Pour la première guerre mondiale : les grandes nécropoles ont investi la mémoire nationale et les monuments communaux la mémoire locale. Pour la seconde, on retrouve de même les grandes nécropoles françaises et alliées dans la mémoire nationale mais aussi les lieux d'horreur comme Oradour. La mémoire locale garde le souvenir les monuments stèles et plaques qui souvent associent combats et barbarie.

De la Résistance, la mémoire nationale retient, les Glières, le Mont Mouchet, le Vercors, etc., la mémoire locale le Bois du Thouraud, Combeauvert, Chard, etc.. Tous ces sites sont des lieux de mort mais aussi des lieux de batailles perdues. Il n'existe pratiquement pas de monument rappelant des affrontements victorieux. A Guéret, des plaques ont été apposées à la mémoire des victimes mais aucun monument, stèle ou plaque ne rappelle que le 7 juin 1944 la garnison allemande se

rendit aux forces de la Résistance. De même, sur la R.N. 145, diverses stèles ont été élevées en mémoire des victimes des affrontements mais il n'existe aucun monument ou stèle rappelant les nombreuses embuscades victorieuses.

Dans un autre domaine, les camps de concentration et d'extermination, la mémoire collective n'a enregistré que quelques noms : Buchenwald, Dachau, Mauthausen etc., et pour les crimes racistes ceux de Gurs, Rivesaltes, Pithiviers, Beaune la Rolande, Drancy, en France, Auschwitz, Birkenau, Maidanek, Tréblinka, etc., pour les camps d'extermination de l'Est. Tous ces lieux évoquent des horreurs dont nul n'avait envisagé l'ampleur jusqu'aux jours de la libération, mais rien ou presque ne rappelle les actes de civisme et de fraternité qui permirent de sauver nombre de victimes désignées.

Seul le Mémorial Yad Vashem, à Jérusalem, perpétue et honore la mémoire des hommes et les femmes reconnus « Justes » pour avoir aidé et sauvé des Juifs. En Creuse, département où les populations se comportèrent en général honorablement, seules quelques personnes ont jusqu'ici obtenu cette reconnaissance mais d'autres dossiers sont en cours d'étude ou de constitution et l'Oeuvre de secours aux enfants (O.S.E.), a apposé des plaques sur les « maisons » ayant abrité ceux qu'elle protégeait.

Tout se passe comme s'il était important de pérenniser la barbarie et inutile de mettre en relief ce qui honore l'humanité !

La Creuse possède avec Chabannes un site symbolique où les enfants juifs, pour la plupart étrangers, furent accueillis à l'école publique parmi les enfants du village et vécurent au sein de la population locale qui les adopta et les protégea hors toutes considérations de nationalité, de race et de religion. Aujourd'hui, dispersés de par le monde ils se sentent toujours « les enfants de Chabannes ».

Pendant un demi-siècle, la Creuse a pratiquement tout ignoré du sort des Juifs et de leurs enfants qu'elle accueillit entre 40 et 44, des « maisons » de l'O.S.E. et de Chabannes en particulier. Il a fallu le travail de bénévoles, l'organisation des retrouvailles de 1996, celle du colloque et la publication de l'ouvrage qui en présente les actes, pour que les Creusois apprennent que 3 000 Juifs dont un millier d'enfants avaient séjourné dans leur département. Bien peu savaient que les institutrices laïques de Chabannes avaient été reconnues « Justes ». Depuis, Félix Chevrier, directeur non-juif, a été honoré par l'UNICEF et lui aussi reconnu « Juste », un film documentaire a été réalisé par Lisa Gossels fille et nièce d'ex-enfants de Chabannes, un nouveau livre est en cours d'élaboration, avec les témoignages des « anciens ». Tous les éléments semblaient réunis pour que Chabannes devienne le pôle de Fraternité universelle dont nous avons, avec les « anciens », jeté les bases fin 97. Depuis ... Mais ce sont évidemment

ceux qui ont tout ignoré pendant 50 ans qui sont aujourd'hui les plus intéressés, à tous les sens du terme.

VÉRITÉS ET LÉGENDES

Les parachutages (suite)

En complément des noms de terrains mentionnés dans le précédent numéro il faut ajouter: « Bouée » pour Bouzogles. (Information communiquée par Larnaud).

En complément des « messages » affectés au terrain « Pension » (Nadapeyrat), Gérard signale :

- Robespierre se rase x fois » et
- « Arthur scie du bois ».

L'origine du premier n'est pas certaine mais celle du second mérite d'être comptée car Arthur fut une figure originale au sein de la Résistance creusoise. Son histoire commence au printemps de 44. La présence d'un suspect rôdant dans les parages du Coux justifia l'envoi d'une patrouille avec mission de s'assurer de l'intrus. Celui-ci, hirsute, vêtu de haillons et d'évidence quelque peu simplet, déclara se prénommer Arthur, être seulement à la recherche de sa pitance quotidienne et n'avoir aucune intention hostile au maquis dont il ignorait l'existence. Après s'être interrogé sur le sort à lui réserver, François, convaincu de l'innocence d'un pauvre bougre, décida de le garder, sous surveillance. Dûment déclassé et habillé de hardes propres il fut placé sous l'autorité de Mme Chabert alors en charge de la popote, avec pour mission de contribuer à l'épluchage des patates et d'alimenter en bois la cuisinière. En contre partie, Arthur se vit affecter un toit qui en d'autres temps avait dû abriter quelque animal domestique et eut droit à la ration quotidienne de tout maquisard. Ainsi logé et nourri Arthur s'acquitta consciencieusement des tâches qui lui étaient demandées, malgré son penchant pour la sieste.

Lorsqu'il fallut évacuer le Coux, Arthur suivit l'unité. Il ne fut pas convié à participer à l'attaque de Guéret le 7 juin mais après Bellesauve et Basgros il se retrouva au P.C. de Murat, toujours au service de Mme Chabert, toujours occupé à scier du bois. Il reçut un treillis kaki qui lui donnait une allure plus martiale. Par la grâce d'un instructeur zélé et sous le regard amusé des maquisards il apprit à marcher au pas et acquit quelques notions de maniement d'arme. En fonction de quoi il fut certain jour promu caporal, ce qui ajoutait encore à sa dignité. Il se vit aussi parfois confier de délicates mais pas très charitables missions comme celle de transporter des grenades (en granit) à Cosnat.

Arthur échappa au ratissage de Jesser et vécut en maquisard jusqu'à la libération. Redevenu civil, il fut un temps recueilli par Mme Fossey pour qui il continua à scier du bois en contre partie du gîte et du couvert. Le printemps revenu, il reprit sa vie d'errance, enrichie par

nombre de glorieuses aventures à raconter à ses copains clochards, mais peut-être n'a-t-il jamais su qu'il avait eu périodiquement les honneurs de la radio de Londres : « Arthur scie du bois ». Nul depuis n'a su qu'il est devenu.

La vérité « vraie »

« Un jour, un nommé Lelarge ... était mentionné dans mon enquête comme un individu suspect et très dangereux pour la sécurité nationale. Je ne traînais pas car il s'agissait d'un homme qui devint par la suite « Bergeret ... sous-préfet à la libération. Arrivé à son domicile une dame me reçut et me montra l'appartement

complètement vide. ... Prévenu sans doute, Lelarge avait changé de crèche. ... Mon rapport de recherches infructueuses, l'individu ayant quitté son domicile sans laisser de traces, fut vite rédigé et pour une fois je disais **la vérité vraie** ». Témoignage de Jacques Carbuccia du réseau Ajax, en poste en Dorgogne parue dans le bulletin de l'Amicale Bergeret. Une nouvelle preuve de la difficulté d'appréhender les archives.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55
63 01 01
Secrétaire : S. CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUÉRET
Tél : 05 55 52 73 19